

DOSSIERS DE REINSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE 2020-2021 RENOUVELLEMENT

CONCERNE UNIQUEMENT LES FAMILLES EN PRELEVEMENT DONT LA SITUATION EST INCHANGÉE

Les nouveaux dossiers sont disponibles à l'accueil de la mairie d'Elné et sur le site de la ville « Vos démarches – Scolarités – documents cantine » **A PARTIR DU LUNDI 15 JUIN 2020.**

Nous pouvons vous envoyer par mail le dossier de réinscription à la cantine. Merci d'en faire la demande à affairesscolaires@ville-elne.com

Cependant, le dossier doit obligatoirement être rendu en version « papier » :

- Original de la fiche d'inscription complétée et signée
- Original du coupon à détacher du règlement intérieur complété et signé,
- Copie attestation CAF récente (quotient familial) ou à défaut, copie avis d'imposition 2019 (sur les revenus de 2018)
- Autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée du relevé d'identité bancaire si changement de compte par rapport à l'année précédente.

Le port du masque est obligatoire

Le dépôt du dossier se fait :

- Dans la boîte à lettres de l'accueil aux horaires d'ouverture de la mairie (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h)
- Dans la boîte à lettres située du côté des services de Police Municipale (rue du Marché).

Après contrôle du dossier, si celui-ci est conforme, vous recevrez une confirmation de réinscription **tenant compte des délais de validation des commandes.**

Par contre, s'il est incomplet, vous en serez également informé(e).

Toute réinscription ne sera effective qu'après dépôt du dossier complet.

Faute d'accomplir cette démarche de réinscription dans les délais, votre enfant ne sera pas admis à la cantine.

N.B. : En cas de changement dans les réservations (jours de cantine annulés, déplacés, rajoutés, ...), merci d'en avvertir au plus vite le service des Affaires Scolaires par mail : affairesscolaires@ville-elne.com ou par téléphone aux horaires d'ouverture de la mairie.